

## **7<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil National de la Statistique**

### **Les feuilles de route pour le SDS IV et l'assurance qualité statistique au menu des échanges**

**Sous la présidence effective du Ministre de l'Economie et des Finances, M. Alousséni SANOU, la 7<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil National de la Statistique (CNS) a eu lieu, le mardi 11 juin 2024 dans la salle de conférence du Ministère. La rencontre visait à valider la feuille de route du processus d'implémentation de l'Assurance qualité au sein du SSN et celle du processus d'élaboration du nouveau Schéma Directeur de la Statistique.**

Suivant la loi N°005 du 24 février 2024 qui l'institut, le Conseil National de la Statistique est une instance d'orientation stratégique de conduite des activités statistiques au Mali. Selon le Directeur Général de l'Institut National de la Statistique (INSTAT), Dr Arouna SOUGANE, cette instance a pour mission « d'assister le ministre en charge de la statistique dans l'élaboration de la politique statistique du Mali, dans la définition, la coordination et la programmation de l'ensemble des enquêtes, études et travaux statistiques des services publics, et dans le développement de la coopération et de la concertation entre les producteurs et les utilisateurs de statistiques publiques ». Ses directives sont d'autant plus capitales que la tenue de cette réunion est recommandée au moins un mois avant la session budgétaire de l'Assemblée nationale afin de mieux prendre en compte ses orientations dans la planification des activités statistiques.

A l'ordre du jour de cette session de Conseil, la feuille de route du processus d'implémentation de l'Assurance qualité au sein du SSN et la feuille de route du processus d'élaboration du nouveau Schéma Directeur de la Statistique y compris l'évaluation finale externe du SDS 2020-2024. « Pour répondre aux besoins sans cesse croissant en informations, le Système Statistique National doit évoluer positivement et entreprendre des réformes majeures nécessaires pour son bon fonctionnement. C'est dans ce cadre que ces deux projets sont soumis à votre appréciation au cours de la présente session. Vos avis et suggestions nous seront précieux pour emprunter le meilleur parcours et obtenir de meilleurs résultats pour l'épanouissement du Système Statistique malien », a souligné le Directeur Général de l'INSTAT, à l'ouverture des travaux.

Le premier document vise à doter notre pays d'un système cohérent et global de gestion de la qualité statistique qui assure la confiance et la qualité des statistiques officielles. Pour l'élaboration des projets de documents de cette activité, l'INSTAT s'enquiert de l'expérience d'AFRISTAT, de la Banque mondiale et des Instituts Nationaux de la Statistique du Cameroun et du Niger. Le second document est un guide pour conduire le processus d'élaboration de la future stratégie nationale de développement de la statistique dans notre pays.

Dans son discours d'ouverture, le Ministre de l'Economie et des Finances a souligné que ces thématiques, en cohérence avec les attributions du CNS, sont pertinentes et actuelles pour notre Système Statistique. « Le Gouvernement du Mali y attache un intérêt particulier car elles sont de nature à rehausser la confiance en notre système statistique et de planification d'une part et d'améliorer, d'autre part, notre Indice de Performance Statistique qui sera suivi les cinq prochaines années au sein de la communauté statistique africaine », a-t-il expliqué. Avant d'ajouter : « Pour réduire l'emprise des ressources extérieures au financement de notre système de production statistique, le Gouvernement du Mali, a pris la décision stratégique d'affecter 15 % de la Redevance Statistique (RS) à l'INSTAT, service central de coordination des activités statistiques. Ces ressources mises à disposition, contribueront à renforcer les capacités de l'INSTAT à faire face à ses activités régaliennes ».

Cette session de CNS se tient dans un contexte marqué par l'élaboration d'une politique stratégique de développement du pays dénommé « Vision 2063 » qui définira les priorités de notre pays au cours des quarante prochaines années. « Pour mieux suivre la mise en œuvre de cet important outil de planification et évaluer son impact sur les conditions de vie de nos populations, il est indispensable de disposer des données statistiques fiables et à jour », selon le Directeur Général de l'INSTAT.